

Arrêté 2024-PG-064
Arrêté portant nomination des membres du jury
de l'examen d'avancement au grade
de rédacteur principal de 2^{ème} classe - session 2024

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-940 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 18-II du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations des règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu la convention générale entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens professionnels transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la fonction publique territorial d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté 2024-PG-010 portant ouverture d'un examen d'avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe - session 2024

Vu l'arrêté 2024-PG-015 annulant et remplaçant l'arrêté 2024-PG-010, d'avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe - session 2024

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des membres du jury est fixée comme suit :

Elus Locaux :

- M. Benjamin BEYSSAC, Président du jury
- Mme Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU
- M. Dominique SOULET

Fonctionnaires territoriaux :

- Mme Catherine SCLAVON, représentante de la CAP de catégorie B
- Mme Sandra RENAUT, représentante CNFPT
- Mme Sophie TOUDY-CLEMENT

Personnalités qualifiées :

- M. Jérôme BETOULLE
- Mme Laurence FAUVEAU
- M. Benoît RUBON

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir et affiché dans les locaux du Centre de Gestion. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Luisant le 9 septembre 2024,
Le Président,

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :
et de la publication le :

13 SEP. 2024
13 SEP. 2024

Par délégation,
La directrice générale des services,



Céline ROUSSET

Bertrand MASSO

